



Communauté Urbaine

Alençon

DÉMARCHES TRANSVERSALES DE DÉVELOPPEMENT DURABLE
Mettre en relation les différents services de la collectivité

31 communes
55 924 habitants
460,70 km² de territoire

L'ESSENTIEL

Dans le cadre du dispositif ["IDEE Stratégie Territoire Durable 2030"](#), la Communauté Urbaine d'Alençon s'engage, en 2018, à mettre en cohérence ses démarches de développement durable. Elle entend harmoniser ses politiques communes et mettre en relation les différents services de la collectivité afin d'intégrer pleinement le développement durable et ses enjeux dans son quotidien. Étant engagée, depuis quelques années, dans le déploiement d'un Agenda 21, la collectivité dispose déjà des outils pour rendre ses démarches transversales (équipe projet, diagnostic établi, actions entre les services, etc.).

L'ORIGINE DU PROJET

Depuis quelques années déjà, la Communauté Urbaine d'Alençon est engagée dans la mise en oeuvre d'un Agenda 21 et Cit'ergie. En 2018, à la demande des élus, l'EPCI décide de répondre à deux appels à projets : "100 % Énergies Renouvelables 2040" et "Territoire Durable 2030" afin de massifier leurs actions. Forte de ces deux subventions, la collectivité place le développement durable au cœur de ses priorités. Les élus et les agents entament un processus de mise en cohérence des différents services et croisent les compétences pour répondre au mieux aux problématiques présentes sur le territoire.



L'ACTION PAS À PAS

FAIRE L'ÉTAT DES LIEUX DU TERRITOIRE

La Communauté Urbaine d'Alençon décide de procéder à l'état des lieux de la collectivité afin d'identifier ses besoins. La démarche d'Agenda 21 a permis l'existence d'une équipe projet et d'actions entre les services. Le premier diagnostic du territoire élaboré alors fait ressortir le besoin d'accompagner les agents du territoire afin de faire évoluer les pratiques et de continuer à développer la transversalité, pour que les services co-construisent de façon plus régulière et plus systématiques les projets ensemble.

METTRE EN RELATION LES SERVICES

Afin de faciliter la transversalité des démarches menées sur le territoire, la Communauté Urbaine d'Alençon s'appuie sur une coordinatrice afin de mettre en relation les agents du territoire. Elle est chargée de les informer de l'évolution des projets, d'organiser des rencontres entre services et/ou simplement d'aider à la prise de décision. Étant en contact permanent avec tous les agents du territoire, la coordinatrice a une vision globale sur tous les projets et dispose de suffisamment de recul pour proposer des ajustements.

CO-CONSTRUIRE LE PROGRAMME D'ACTIONS

Une fois le cadre établi, la Communauté Urbaine d'Alençon s'attelle à l'élaboration d'un programme d'actions dans lequel figurent ses besoins, son périmètre d'actions, son calendrier de mise en œuvre ainsi que les outils déployés pour assister les agents dans la conduite d'actions. Ce programme est élaboré au cours de réunions de travail thématiques réunissant les différents intervenants pour favoriser la co-construction et la cohérence entre les démarches.

RÉPARTIR LE TRAVAIL

Après avoir créé le programme d'actions, la Communauté Urbaine d'Alençon attribue aux différents services de la collectivité les missions qui leur incombent. Pour assurer la transversalité dans la mise en œuvre des démarches de développement durable, la collectivité veille à ce que chaque agent soit informé de ses missions et des travaux réalisés par les autres services. Cette démarche permet d'avoir une vision de l'ensemble des actions et de créer une dynamique entre les services.

EN CHIFFRES

30
agents
participent

12
thèmes
abordés

FAIRE DES POINTS RÉGULIERS

La création d'un programme d'actions ne suffit pas à garantir une cohérence entre les différentes démarches. Il est nécessaire d'assurer un suivi tout au long de sa mise en œuvre en maintenant notamment le contact entre les parties prenantes. La Communauté Urbaine d'Alençon propose ainsi des "points intermédiaires" avec les acteurs concernés afin de clarifier les démarches engagées et de les ajuster si nécessaire. Les échanges sont nombreux, que ce soit lors de réunions officielles ou lors de moments "off" de partage.

RESTITUER LE PROJET AUX HABITANTS ET AUX ACTEURS SOCIAUX-ÉCONOMIQUES

Une fois la mise en cohérence des démarches de développement durable réalisée, la Communauté Urbaine d'Alençon se lance dans la présentation des actions aux habitants. De fait, la collectivité attache un intérêt particulier à la restitution de ces projets aux habitants. Elle souhaite les sensibiliser aux thématiques abordées, souligner la volonté des élus et des agents à améliorer le cadre de vie et, à terme, favoriser la transversalité. Pour ce faire, elle propose régulièrement des ateliers et des animations.

Les Ateliers du jeudi
Le rendez-vous mensuel des entreprises pour la **TRANSITION ÉCOLOGIQUE**

N°7 Jeudi 17 MARS à 18 h
Atelier diffusé en webinaire
LA PRODUCTION DE CHALEUR RENOUVELABLE

N°8 Jeudi 05 MAI à 18 h 30
Au sein d'un commerce
LE SERVICE D'ACCOMPAGNEMENT À LA RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE

Information et inscription sur :
Eventbrite « Les Ateliers du Jeudi »

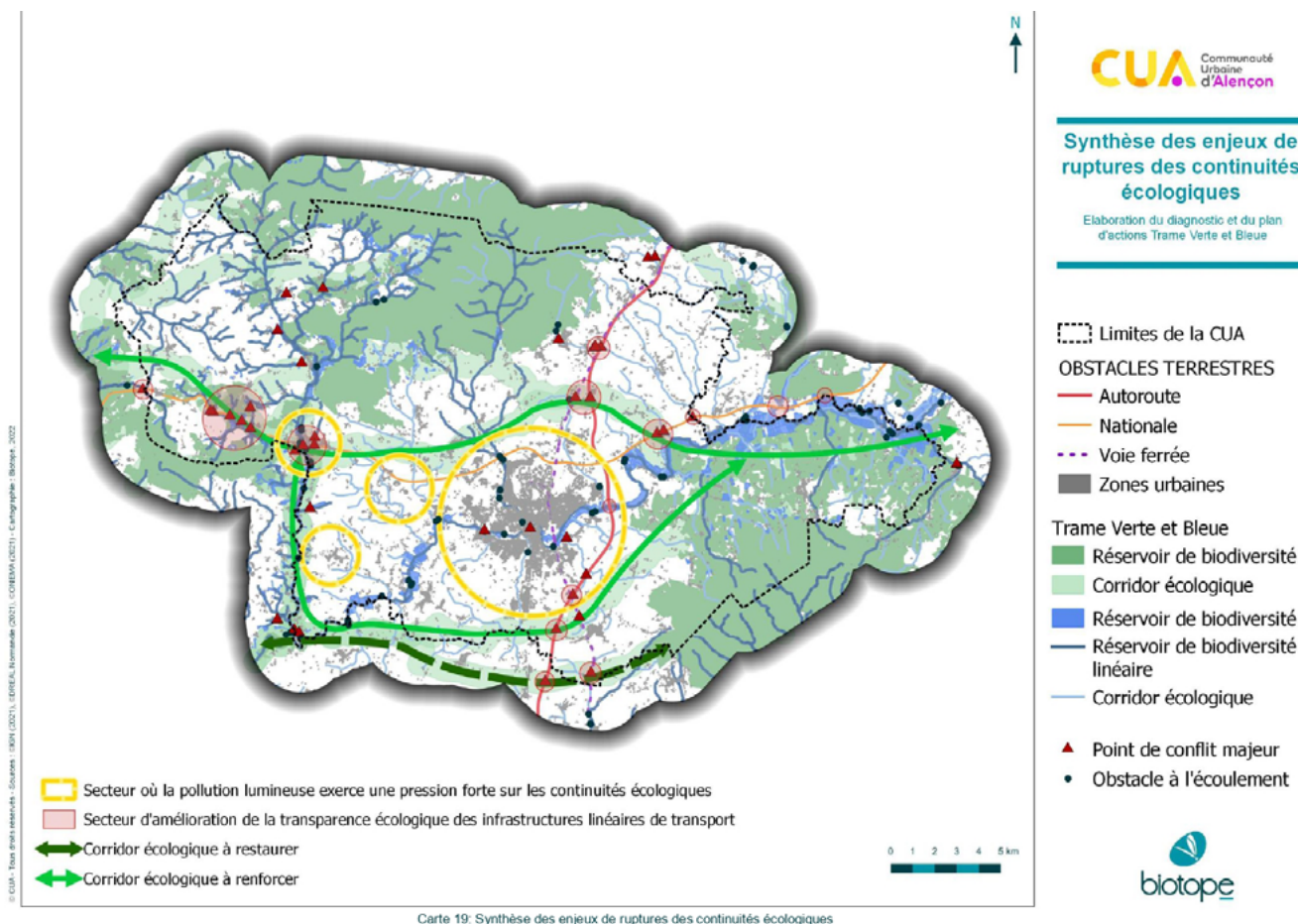
CUA Communauté Urbaine d'Alençon
Mission Développement Économique
02 33 32 41 96
mdel@cu-alencon.fr

Ce cycle d'ateliers vous est proposé et est pris en charge par la Communauté Urbaine d'Alençon.
Retrouvez le programme complet sur www.cu-alencon.fr #cualencon #ladj

Logos: République Française, Agence Nationale pour le Développement Régional, CUA, Ville d'Alençon, territoire d'énergie, Sarthe.

ZOOM SUR UN PROJET TRANSVERSAL : La Trame Verte et Bleue (TVB)

Copilotés par deux services, “Planification et Prospectives” et “Développement Durable”, les acteurs de la collectivité travaillent ensemble à l’élaboration d’une Trame Verte et Bleue (TVB) locale afin de préserver la biodiversité et la qualité des paysages. Des temps de concertation sont organisés entre élus, partenaires techniques et habitants afin de réaliser des diagnostics de terrain. Par le croisement de leurs compétences techniques et de leurs expertises, ils élaborent un diagnostic, identifient les besoins et assurent la réussite du projet.



LEVIERS

- Les financements obtenus dans le cadre des dispositifs “100 % Énergies Renouvelables 2040” et “Territoire Durable 2030”
- Une coordinatrice facilitant les relations entre les services.
- L’expertise des agents du territoire.
- La volonté des élus et des agents d’intégrer le développement durable dans les différents services.
- Un Agenda 21 déjà en place sur le territoire (équipe projet déjà formée, diagnostic préétabli, actions mises en œuvre, etc.).

4 RAISONS POUR AGIR

- 1 **DÉVELOPPER** des projets entre les services / inter-services.
- 2 **FAVORISER** les rencontres au sein de la collectivité.
- 3 **CROISER** les compétences et expertises des services.
- 4 **VALORISER** le travail des agents de la collectivité (prise de conscience du rôle de chacun dans la mise en cohérence des démarches).

POINTS DE VIGILANCE

- Il convient de créer une dynamique et une coordination au sein de la collectivité pour faciliter les relations entre les acteurs.
- Il est nécessaire de s'appuyer sur un soutien technique, financier et méthodologique afin de prendre les décisions les plus adaptées aux besoins du projet.
- Il est essentiel d'organiser des temps d'échanges entre les acteurs des services afin que chacun prenne conscience du travail de l'autre.
- Il est important de définir des indicateurs d'évaluation dès le début du projet.

Le REPÉRÉ POUR VOUS de l'ANBDD



Catalogue de guides, webinaires, rapports, articles, etc. édités par des experts et destinés à des professionnels et élus pour leur apporter les connaissances nécessaires pour leurs projets. Facile à utiliser avec un classement thématiques et par supports et alimenté chaque semaine.

www.anbdd.fr/ressources-et-medias/repere-pour-vous

CONTACTS

Anabel HUREL

Responsable du service Développement Durable

anabel.hurel@cu-alencon.fr

Tel. : 02 33 32 40 26

Communauté Urbaine d'Alençon

Place du maréchal Ferdinand Foch

61 000 Alençon

Tel. : 02 33 32 40 00

<https://www.cu-alencon.fr/>



ZOOM SUR : L'Agenda 21

Également connu sous le nom de programme d'action locale pour le développement durable, l'Agenda 21 est composé de 27 principes visant à améliorer les politiques des collectivités locales. L'outil réunit les services et compétences d'une collectivité pour réfléchir ensemble à des actions concrètes adaptées aux priorités et aux moyens des communes. Les collectivités peuvent lancer de nouveaux plans d'urbanisme, réfléchir à des politiques de gestion des déchets, de tourisme ou de transport.

PROJET DE TERRITOIRE



PERSPECTIVES

Bien que l'Agenda 21 se soit terminé en 2020, la Communauté Urbaine d'Alençon poursuit sa démarche. Elle continue de déployer des actions durables sur le territoire et assure la transversalité de ses projets. L'appel à projets "Territoire Durable 2030" lui permet de s'ouvrir à de nouveaux horizons, de réunir des compétences et des partenaires financiers. Elle élabore une nouvelle feuille de route avec de nouvelles actions respectueuses de l'environnement.

Cette fiche de la collection "Retours d'expériences : des actions pour s'inspirer !" est une publication de l'Agence Normande de la Biodiversité et du Développement Durable ANBDD, août 2022

Rédaction/Mise en page : Célia POMMIER (ANBDD)

Remerciement : Anabel HUREL, Alençon

Crédits photos : Communauté Urbaine d'Alençon

ANBDD, L'Atrium, 115, boulevard de l'Europe, 76100 ROUEN - www.anbdd.fr

Contacts : catherine.larinier@anbdd.fr - Tél. : 02 35 15 78 03,

Région Normandie : Delphine.BAUDRY@normandie.fr - Tél. : 02 31 06 97 46.



RÉGION
NORMANDIE

